

ANNEXE 5

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR FACULTE DE DROIT

Scrutin du mardi 18 janvier 2022

CANDIDATURES AU CONSEIL DE  
L'UFR FACULTE DE DROIT

(Joindre IMPERATIVEMENT la déclaration individuelle de candidature)

La date limite de dépôt des listes de candidatures est fixée au **12 janvier 2022 à 12h00**.

(attention cette date est impérative aucune modification de liste ne sera possible après cette date)

COLLEGE DES USAGERS

Intitulé de la liste : *Collectif Jeunes Juristes et Economistes*

Soutenue par : .....

Représentée par le délégué de liste<sup>1</sup> : *RUE R. Remy*



Courriel : .....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel

N° ORDRE	NOM	PRÉNOM
<b>NOTEZ LES INFORMATIONS EN LETTRES CAPITALES</b>		
1	<i>RUER</i>	<i>REMY</i>
2	<i>BUTTIN</i>	<i>OCEANE</i>
3	<i>MARTIN</i>	<i>GABIN</i>
4	<i>HOUDU</i>	<i>EMILIE</i>
5	<i>MOULIN</i>	<i>TRISTAN</i>
6	<i>CANBAZ</i>	<i>AYLIN</i>
7	<i>DECROIX</i>	<i>TIHOTE</i>
8	<i>TOULEMONDE</i>	<i>LUCIE</i>

La liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste doit comprendre un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges des membres titulaires à pourvoir. La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

<sup>1</sup> Chaque liste doit désigner un délégué, parmi les candidats, qui sera habilité à déposer la liste et à la représenter au sein du comité électoral consultatif. Les nom, prénom et coordonnées du délégué de liste doivent figurer sur le formulaire de dépôt des candidatures.